

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2011

Compte-rendu

L'an deux mil onze, le quinze du mois de décembre, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 10 décembre 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Étaient absents excusés :

Monsieur Gérald THIBERT (procuration à M. Pascal BELLORGET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Travaux des logements communaux :

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jean-Emmanuel BESSON, architecte, et le remercie de sa présence pour présenter les projets de rénovation des logements communaux à l'ensemble du conseil.

Monsieur BESSON présente les esquisses pour les deux logements.

Le logement au-dessus de l'école comprendra 2 chambres, un ensemble salon, séjour, cuisine et une salle de bains, WC. Le débat porte principalement sur les revêtements de sol (carrelage, stratifié, PVC) et sur le positionnement des WC.

Le logement de l'ancienne poste comprendra, au rez-de-chaussée, un salon, séjour, une cuisine, une chambre, un cellier, une cave, un WC et une salle de bains. À l'étage, 2 chambres, un bureau, une salle de bains et un WC.

Le débat porte sur la nécessité d'une salle de bains et d'un WC à l'étage, sur le système de chauffage (gaz ou électricité) et sur les revêtements des sols.

L'estimation financière pour les 2 logements est de 222 000.00 € HT soit environ 270 000.00 € TTC et donc avec les frais annexes à 300 000.00 TTC environ au total. Monsieur BESSON fera parvenir au conseil l'estimation poste par poste de son estimation.

Les membres du conseil lui demandent qu'il fasse deux estimations pour le logement de l'ancienne poste avec un chauffage électrique et un chauffage au gaz, ainsi qu'une estimation avec la salle de bains et WC à l'étage et une sans.

Monsieur le Maire se renseignera si le fait de changer la destination du bâtiment (passage d'un ERP à un logement) nécessite le dépôt d'un permis de construire ou simplement d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Monsieur BESSON pour le travail effectué et pour l'ensemble de ses réponses.

Monsieur Jean-Emmanuel BESSON quitte la séance.

### Reconduction du contrat de Magali TUPIN :

L'arrêt de travail de Madame Françoise WACHOWIAK court jusqu'au 16 février 2012 et il risque d'être prolongé jusqu'au 15 mars 2012.

Le contrat CDD de Madame Magali TUPIN s'arrête au 31 décembre 2011, tel qu'il a été signé le 26 août 2011 (délibération du 12 août 2011).

Monsieur le Maire souhaite prolonger le contrat jusqu'à fin mars 2012 afin qu'il y ait une passation des dossiers entre les deux secrétaires.

Monsieur le Maire propose la reconduction du contrat selon les mêmes conditions et pour une durée de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat et charge Monsieur le Maire de remplir les formalités nécessaires.

### Tarifs des prestations communales 2012 :

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des prestations communales pour l'année 2012, en maintenant la différence entre les habitants de Vièverge et les personnes extérieures au village.

Il propose d'augmenter les tarifs de location de 5 €uros et de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2011 pour les autres prestations.

|                                                                                                                 | <b>Habitants de Vièverge</b> | <b>Personnes extérieures</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Week end (du vendredi soir au lundi soir)                                                                       | 100.00 €                     | 120.00 €                     |
| Une journée (prise des clés la veille au soir et rendu le soir même)                                            | 65.00 €                      | Non                          |
| Apéritifs, cocktails, réunion (en demie journée)                                                                | 35.00 €                      | 45.00 €                      |
| Artiste, artisans, etc.                                                                                         | Consommables                 | Non                          |
| Couvert par personne comprenant au maximum :<br>2 assiettes plates<br>1 assiette creuse<br>1 assiette à dessert | 0.50 €/par personne          | 0.60 €/par personne          |

|                                                                                                  |                 |               |                 |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| 3 verres, 1 tasse à café,<br>une fourchette, un couteau,<br>une grande et une petite<br>cuillère |                 |               |                 |               |
| Verre, assiette et couverts de<br>tables cassés ou perdus                                        | 2.00 €          |               | 2.00 €          |               |
| Autres ustensiles cassés ou<br>perdus                                                            | 5.00 €          |               | 5.00 €          |               |
| Ménage effectué par les<br>services municipaux                                                   | 30.00 €         |               | 40.00 €         |               |
|                                                                                                  | <b>Emportés</b> | <b>Livrés</b> | <b>Emportés</b> | <b>Livrés</b> |
| Tables                                                                                           | 2.00 €          | 3.00 €        | 3.00 €          | Non           |
| Chaises                                                                                          | 0.30 €          | 0.50 €        | 0.50 €          | Non           |
| Bancs                                                                                            | 0.50 €          | 1.00 €        | 1.00 €          | Non           |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs pour l'année 2012 à l'unanimité.

### Décisions modificatives :

- ✓ Monsieur le comptable du Trésor nous signale des anomalies dans la reprise des résultats 2010 au budget 2011, pourtant validés par Madame Marie-Louise STUTZINGER. Il nous propose la décision modificative suivante :

001 = - 9456.11 €

2188 = + 9456.11 €

- ✓ Comme le mois dernier, nous devons modifier des lignes budgétaires afin de les rendre conformes à la réalité des opérations réalisées.

#### **Section de fonctionnement**

Art. 60611 – Eau et assainissement : - 71 €

Art. 60612 – Énergie électricité : - 1600 €

Art.60621 – Combustibles : + 1671 €

Art. 60631 – Fournitures d'entretien : - 277 €

Art. 61523 – Voies et réseaux : + 277 €

Art. 60632 – Fournitures de petit équipement : - 1024 €

Art. 6156 – Maintenance : + 1024 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives.

### Indemnités de conseil des comptables du Trésor :

Monsieur le comptable du Trésor a fait parvenir le décompte de l'indemnité de conseil pour l'année 2011.

L'indemnité de Madame Marie-Louise STUTZINGER s'élève à 226.68 €uros pour ses conseils du 1<sup>er</sup> janvier au 31août.

L'indemnité de Monsieur Gérard MATHIRON s'élève à 99.85 €uros pour la période à partir du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

Pour mémoire, l'indemnité s'élevait à 320.65 €uros en 2010 et à 326.53 €uros en 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 8 voix pour et 1 abstention le montant des indemnités.

### Opération « Un drapeau pour le Tibet » :

Comme chaque année, l'Association Urgence TIBET de Dijon invite les communes à soutenir la cause tibétaine, en particulier le 10 mars, pour commémorer le soulèvement du peuple tibétain à LHASSA.

Le sénateur Alain HOUPERT, membre du groupe d'informations internationales sur le Tibet, a transmis le courrier de l'association à Monsieur le Maire.

Parmi les différentes propositions, Monsieur le Maire propose que la commune s'engage à hisser le drapeau tibétain le 10 mars 2012 en soutien à la cause tibétaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 2 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 abstention donc le drapeau ne sera pas hissé.

### Opération « Le Cœur des Villages » :

La commune avait participé le 23 janvier 2010 à l'opération « Le Cœur des Villages » au profit des Restos du Cœur. L'opération est renouvelée le samedi 28 janvier 2012 de 09h00 à 12h00.

Monsieur le Maire en rappelle le principe : il suffit d'ouvrir le temps d'une matinée la mairie afin d'accueillir les habitants qui souhaitent faire un don et apporter les produits obtenus dans l'un des centres des Restos du Cœur l'après-midi.

Pour mémoire, en 2010, 232 communes de Côte d'Or avaient participé et environ 30 tonnes de produits avaient été collectées.

Monsieur le Maire a déjà inscrit la commune et reçu les documents d'habilitation.

### Questions diverses :

#### ✓ **Assainissement**

La réunion du mardi 29 novembre 2011, à Soissons, avec Monsieur Olivier BAROZET du Conseil Général pour évoquer la mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'est bien déroulée. Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas eu plus de conseillers de VIELVERGE présents, en dehors des deux adjointes.

Quelle que soit la décision concernant l'assainissement, la création d'un SPANC est indispensable, d'abord pour respecter la loi et ensuite pour décharger la commune des contraintes de l'assainissement pour les maisons neuves ou venant d'être vendues.

Il conviendra de mettre le SPANC en DSP (Délégation de Service Public).

Une visite initiale de chaque propriété sera mise en œuvre dès la constitution du SPANC, ensuite chaque propriétaire devra se mettre en conformité mais les personnes étant aux normes existantes lors de l'installation de leur système n'aurait, peut-être, rien à faire.  
Ensuite le SPANC contrôlera les installations selon une périodicité à définir (entre deux et dix ans), dans l'état actuel de la réglementation.

#### ✓ **Arbre de Noël**

Monsieur le Maire rappelle que l'arbre de Noël de la commune aura lieu à la salle des fêtes de Soissons dimanche à partir de 17h30. Les artistes arriveront vers 17h00 et il convient d'installer la salle auparavant.  
Rendez-vous est donné à 14h00 pour l'installation, Mesdames ROCHE, THIÉBAUD, SOMMET ?, CORTOT et Messieurs CHARLET, OUDOT seront présents.  
À ce jour plus de soixante enfants sont inscrits.

#### ✓ **Cérémonie des vœux du Maire**

En raison des vœux d'une autre commune à 11h00, Monsieur le Maire propose de décaler la cérémonie des vœux à 12h00 au lieu de 11h30 le Samedi 7 janvier.

#### ✓ **Don de parcelles**

Suite au conseil précédent et après consultation du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2242 et suivants), le conseil accepte la proposition de don de Madame Odile JAMET.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de trois parcelles de taillis, deux parcelles sont sur Vielverge (ZH 60 de 3441 m<sup>2</sup> et B 158 de 1550 m<sup>2</sup>), la troisième est sur Soissons sur Nacey (A 22 de 1790 m<sup>2</sup>).

Conformément à la délibération du 27 mars 2008 (validée en Préfecture le 14 avril 2008), le conseil a donné délégation à Monsieur le Maire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge, ce qui est le cas pour ce don.

Monsieur le Maire va engager la procédure pour signer tous les actes nécessaires au transfert de ce bien dans le patrimoine de la commune en prenant en charge les frais de notaire et d'enregistrement. Il faudra prévoir un coût d'honoraires de 800 €, TTC.

#### ✓ **Terrain multisports**

Une riveraine du terrain multisports se plaint des nuisances occasionnées par les différents utilisateurs et principalement les jeunes adultes.  
Malgré le filet pare-ballons, des ballons tomberaient fréquemment dans sa propriété et le bruit serait insoutenable l'été. Elle demande s'il ne serait pas possible d'interdire le terrain multisports aux jeunes majeurs et de revoir le règlement pour atténuer les nuisances des riverains.  
Monsieur le Maire lui a indiqué qu'il n'était pas dans ses intentions de réduire l'accès à une certaine catégorie de la population, ce terrain est pour les jeunes mais également pour tous les habitants. Il rappelle que c'est avant tout aux parents de veiller aux comportements des jeunes utilisateurs du terrain.

Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil se prononcent sur des mesures à mettre en œuvre.

Après débat, les propositions des membres du conseil sont les suivantes :

- le règlement en place doit être respecté
- il n'est pas question d'interdire à qui que ce soit l'accès du terrain.

✓ **Remerciements**

Monsieur Christian ASDRUBAL au nom du Tennis Club de PONTAILLER, la Présidente de l'ADMR de Pontailier et le Président du Souvenir Français remercient le conseil municipal pour les subventions attribuées.

✓ **Éclairage public et éclairage de Noël**

Madame Evelyne SOMMET fait remarquer que la lampe en face de l'église est à revoir, elle fonctionne par intermittence.

Le contrôle par l'entreprise CITÉOS mandatée par le SICECO a été effectué et les réparations des lampadaires en panne lors de son passage effectuées, malheureusement cette panne est intervenue après son passage.

Madame Murielle ROCHE fait remarquer que deux illuminations de Noël sont à remettre en place.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET